



Conférence générale

Dix-septième session

Vienne, 27 novembre-1^{er} décembre 2017

Point 15 de l'ordre du jour

L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la contribution de l'ONUDI au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est soumis en application des résolutions GC.15/Res.1 et GC.16/Res.2 de la Conférence générale, ainsi que de la conclusion 2016/6 du Comité des programmes et des budgets et du paragraphe e) i) de la décision IDB.44/Dec.9 du Conseil du développement industriel, dans lequel ce dernier prie le Directeur général et le Secrétariat de renforcer et d'entretenir le dialogue qu'ils ont engagé avec les représentants des États Membres sur la contribution de l'ONUDI à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il s'inspire du rapport du Directeur général présenté à la quarante-cinquième session du Conseil (IDB.45/12).

I. Introduction et cadre stratégique

1. Conformément à la résolution GC.16/Res.2, le cadre stratégique, les programmes et les activités de l'ONUDI continuent, depuis la seizième session de la Conférence générale, d'être adaptés en fonction du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ainsi, le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 fournissait déjà le cadre stratégique et programmatique dans lequel devrait s'inscrire l'action de l'ONUDI pour être conforme aux objectifs de développement durable et contribuer à leur réalisation.

2. Dans la version révisée du cadre de programmation à moyen terme, qui porte sur la période 2018-2021 et dont le Conseil a pris note dans sa décision IDB.45/Dec.12, de nouvelles mesures ont été prévues pour établir un lien formel, plus étroit, entre les résultats de l'ONUDI et les objectifs de développement durable. Plus précisément, le

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



mandat de l'ONUDI (un développement industriel inclusif et durable) y est présenté comme un élément constitutif de l'objectif 9 et un facteur de la réalisation des autres objectifs. Par ailleurs, une correspondance y est établie avec le cadre intégré de résultats et de performance de l'ONUDI, dont un des quatre niveaux se rapporte à la réalisation des objectifs de développement durable, pour suivre les résultats de l'action menée par l'Organisation à l'échelle mondiale et en rendre compte¹. Depuis l'adoption du cadre de programmation à moyen terme 2018-2021, le cadre stratégique et programmatique de l'ONUDI est donc pleinement aligné sur le Programme 2030.

II. Contribution au Programme 2030

3. Conformément aux résolutions GC.16/Res.1 et GC.16/Res.2 et au cadre de programmation à moyen terme 2018-2021, toutes les activités de l'ONUDI qui aident les États Membres à parvenir à un développement industriel inclusif et durable ont été alignées sur le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable. En conséquence, tous les outils de notification ont été adaptés de manière à mettre en évidence la contribution de l'ONUDI à ces objectifs.

4. En application de la décision IDB.44/Dec.2, et comme le stipulait la décision IDB.44/Dec.5, le Rapport annuel 2016 a été établi afin de rendre compte “[de] la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme et [de] la contribution de l'ONUDI à la réalisation du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, ainsi qu'à son mécanisme d'examen et de suivi”. Le rapport annuel 2016 décrit donc les activités de programme que mène l'ONUDI pour contribuer à la réalisation du Programme 2030, ainsi que les indicateurs de résultats correspondants. Les activités qu'elle mène dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'énergie et de l'environnement, de l'agribusiness, du renforcement des capacités et de la création d'emplois sont décrites dans des documents thématiques distincts (GC.17/7, GC.17/9 et GC.17/10).

5. Depuis l'adoption du Programme 2030, l'ONUDI continue, aux côtés des États Membres et d'autres partenaires, à stimuler la coopération internationale pour favoriser un développement industriel inclusif et durable. À cet égard, l'adoption de la résolution 70/293 de l'Assemblée générale des Nations Unies, par laquelle la période 2016-2025 a été proclamée troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique, marque une étape importante. Dans cette résolution, l'Assemblée a invité l'ONUDI à jouer un rôle moteur, avec ses organisations partenaires, dans l'exécution des activités prévues dans le cadre de cette Décennie. Par ailleurs, la contribution de l'ONUDI aux travaux du Groupe des Vingt (G20) a abouti, entre autres, à l'adoption de l'initiative du G20 à l'appui de l'industrialisation de l'Afrique et des pays les moins avancés. L'Organisation a également soutenu les délibérations des pays du groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) lors de leur sommet de 2017. Ces exemples montrent comment l'ONUDI contribue, par ses compétences techniques et analytiques et ses fonctions mobilisatrice et normative, à l'action internationale menée en faveur d'un développement industriel inclusif et durable et de la réalisation des objectifs de développement durable.

6. L'ONUDI a une longue expérience de l'assistance en matière de transfert de technologie, élément essentiel à la coopération et au développement industriels à l'échelle internationale. Ainsi, elle joue un rôle moteur dans les activités menées à l'échelle du système des Nations Unies dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Elle participe aux travaux du groupe de travail interinstitutions sur un mécanisme de facilitation des technologies, du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, et du groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a contribué à tous les volets du

¹ Voir IDB.45/8/Add.2, fig. 1.

programme de ce dernier groupe de travail et, en particulier, elle a joué un rôle central dans l'organisation de ses débats et de ses opérations sur le thème du renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. C'est ainsi qu'elle a participé, en mai 2017, au deuxième Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation, en marge duquel elle a organisé une manifestation sur le thème "Implications of Technology and Innovation for the Future of Manufacturing" (les incidences de la technologie et de l'innovation sur l'avenir de l'industrie). La question d'une industrie évoluée au service du développement durable était également au cœur de la contribution que l'ONUDI a apportée au Sommet mondial sur l'industrie manufacturière et l'industrialisation, qu'elle a coorganisé à Abou Dhabi en mars 2017.

III. L'ONUDI et l'édition 2017 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable

7. L'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, effectué chaque année lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, est l'occasion d'évaluer l'utilité et l'efficacité de l'appui que l'ONUDI apporte aux États Membres dans ce domaine. L'édition 2017 du Forum, qui portait sur le thème "Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation", a été particulièrement importante pour l'ONUDI, car elle a été l'occasion de procéder à un examen approfondi de six des objectifs de développement durable, notamment de l'objectif 9. L'ONUDI a apporté à cet examen une contribution de fond par l'intermédiaire de son Conseil du développement industriel: celui-ci y a analysé, exemples à l'appui, la situation en matière de pauvreté, répertorié les lacunes à combler, énoncé les enseignements à tirer des succès observés et formulé des recommandations concrètes en faveur de l'élimination de la pauvreté par un développement industriel inclusif et durable².

8. L'ONUDI a également contribué à divers préparatifs en amont du Forum. En mai 2017, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), elle a aidé la Présidente du Conseil économique et social à organiser une réunion spéciale sur le thème "Innovations in Infrastructure Development and Promoting Sustainable Industrialization" (les innovations en matière de développement des infrastructures et la promotion d'une industrialisation durable). L'objectif était d'examiner les difficultés à surmonter et les chances à saisir dans le cadre de la réalisation de l'objectif 9. En amont de cette réunion, l'ONUDI et certains organismes des Nations Unies avaient aidé la Présidente du Conseil économique et social à organiser deux réunions de groupes d'experts: la première à Dakar, le 26 mars 2017, et la seconde à Victoria Falls (Zimbabwe), du 24 au 26 avril 2017. Celles-ci avaient permis de dégager un consensus sur les nouvelles normes et règles que le Conseil économique et social utiliserait pour promouvoir le développement des infrastructures et l'industrialisation. La réunion organisée au Zimbabwe avait aussi donné un nouvel élan au partenariat établi avec la FAO et d'autres partenaires pour renouveler l'Initiative pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique (ID3A).

9. Par ailleurs, l'ONUDI a contribué, dans le cadre des préparatifs du Forum, à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 (ou Conférence sur les océans), qui s'est tenue en juin 2017. Lors du débat général, l'Organisation a souligné son importance pour la réalisation de l'objectif 14. Elle a également organisé deux manifestations en marge de la Conférence. Par ailleurs, lors d'une manifestation organisée en marge du premier forum du Conseil économique et social sur le financement du développement durable et la suite donnée au Programme d'action d'Addis-Abeba, en avril 2016, l'ONUDI a fait un exposé sur la promotion des investissements et les mesures prises pour aider les pays

² https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/14570Industrial_Development_Board_of_UNIDO.pdf (en anglais).

les moins avancés, dans lequel elle a fait valoir le modèle du Programme de partenariat entre pays.

10. Pendant le Forum proprement dit, l'ONUDI est intervenue lors de nombreuses sessions thématiques et lors de l'examen de la réalisation des objectifs 5 et 9. Au cours du débat général du Forum, elle a souligné, dans une déclaration, la mission qui était la sienne et le rôle central qu'elle jouait dans la réduction de la pauvreté multidimensionnelle. Lors de la session consacrée à l'objectif 9, elle a prononcé la première déclaration de la session interactive. Elle a également organisé une manifestation parallèle avec les missions permanentes de l'Autriche et de la Zambie et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Cette manifestation s'intitulait "Accelerating inclusive and sustainable development in landlocked developing countries through structural transformation: Pursuing policy at the nexus of infrastructure and industrialization" (parvenir plus rapidement à un développement inclusif et durable dans les pays en développement sans littoral par la transformation structurelle: adopter une politique associant développement des infrastructures et industrialisation).

11. Ces interventions ont permis à l'ONUDI de faire apprécier plus largement l'intérêt de son mandat et l'importance d'une industrialisation inclusive et durable pour un développement durable. Au cours du débat général, M. Tekeda Alemu, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, a pris la parole au nom des 35 États Membres de l'ONUDI qui forment le Groupe des amis d'un développement industriel inclusif et durable. Il a déclaré qu'il fallait s'employer activement à promouvoir une industrialisation inclusive et durable dans les pays en développement afin d'éliminer la pauvreté. Il a également souligné le rôle central que jouait l'ONUDI et invité les anciens États Membres de l'Organisation à y adhérer de nouveau. À plusieurs occasions, la Présidente du Conseil économique et social et des représentants de la FAO ont salué la contribution de l'ONUDI. Ils ont également demandé que le Programme de partenariat entre pays et l'initiative ID3A renouvelée continuent d'être approfondis et soient pleinement mis en œuvre. Lors de plusieurs manifestations parallèles, l'ONUDI a renforcé ses partenariats stratégiques avec nombre de ses États Membres, ainsi qu'avec des organisations du secteur privé et des universités. Elle a aussi reçu des éloges, exprimés dans le cadre de l'examen national volontaire de certains pays, et le plus explicitement dans les rapports de l'Azerbaïdjan, de Chypre, de l'Indonésie, du Togo et de l'Uruguay.

12. En 2018, le Forum portera sur le thème "Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes". Il s'intéressera aux objectifs 6 (eau et assainissement), 7 (énergie), 11 (villes), 12 (consommation et production), 15 (terres) et 17 (partenariats), dont certains occupent une place centrale dans les travaux de l'ONUDI. Celle-ci continuera à tirer parti de la dynamique créée par le Forum de 2017 et de l'adhésion croissante au principe d'une industrialisation inclusive et durable. Elle continuera à transposer à une plus grande échelle ses fonctions consultative, normative et mobilisatrice, qui complètent sa fonction bien établie de coopération technique. Elle participera également à différents forums.

IV. L'ONUDI et la réforme de l'Organisation des Nations Unies

13. Depuis l'adoption du Programme 2030, une réforme a été engagée pour adapter le système des Nations Unies pour le développement à l'objectif visé, c'est-à-dire faire en sorte qu'il soit à la hauteur de son ambition et de ses buts. Des consultations ont eu lieu à ce sujet au cours des préparatifs de la dernière résolution en date sur l'examen quadriennal complet ([A/RES/71/243](#)). Dans cette résolution, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont chargé le Secrétaire général de présenter dans deux rapports, en 2017, sa façon d'envisager le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Précisément, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général:

- a) De lui donner un aperçu des fonctions actuellement assurées dans le système et de ses capacités actuelles;
- b) D'élaborer un document stratégique à l'échelle du système;
- c) De présenter un rapport détaillé sur les moyens d'améliorer la responsabilité et la coordination d'ensemble de l'action des entités;
- d) De présenter une proposition détaillée tendant à améliorer encore le système des coordonnateurs résidents.

14. Le premier rapport du Secrétaire général, intitulé "Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030: garantir à chacun un avenir meilleur"³, est paru le 5 juillet 2017. Il présente une ébauche de la direction à donner à ce qui sera la réforme du système des Nations Unies pour le développement la plus ambitieuse des 20 dernières années, et des recommandations concrètes à suivre pour l'engager. Les activités menées au niveau des pays prendront une place centrale lorsqu'il s'agira de planifier et d'exécuter l'action que doit mener le système pour contribuer à la réalisation du Programme 2030, et d'évaluer l'efficacité de cette action.

15. D'ici à ce que le Secrétaire général présente son second rapport, fin 2017, les consultations vont se multiplier, à différents niveaux. L'ONUDI participe activement aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement et de ses groupes des résultats. Par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs, elle redoublera d'efforts pour promouvoir encore davantage sa contribution au niveau des pays.

16. Outre la contribution directe qu'elle apporte à la réalisation du Programme 2030, l'ONUDI s'efforce d'établir des partenariats autour de l'objectif d'un développement industriel inclusif et durable, grâce à son modèle de Programme de partenariat entre pays. Cette contribution à une amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies pour le développement est un principe essentiel de l'examen quadriennal complet et du Programme 2030, qui fait précisément l'objet de l'objectif 17.

V. Mesures à prendre par la Conférence

17. La Conférence est invitée à prendre note des informations contenues dans le présent document.

³ <https://www.un.org/ecosoc/en/node/1213351>.